



www.ffvoile.fr
www.fairedelavoile.fr

f /ffvoile
t @FFVoile

AVIS DE COURSE

GOLD CUP Catamarans

27 juin -1^{er} juillet 2018

MARSEILLE - rade sud

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020*.
- 1.2. Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTION FEDERALES, si nécessaires,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Reglementation World Sailing 20.9.2,

<http://www.sailing.org/tools/documents/2017AdvertisingCodeRegulation20-%5b21690%5d.pdf>), s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte aux séries suivantes :

- NACRA 15
- SL 15.5
- SL 16
- HC16 SPI

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au :

Club LA PELLE
2, promenade G. POMPIDOU
13008 MARSEILLE
fax 04 91 22 03 26
Email : voile@lapelle-marseille.com

Ou en envoyant la fiche d'inscription par mail et en réglant par virement bancaire, en donnant le nom du coureur et son numéro de voile sur le libelle du virement

IBAN : FR24 1336 9000 0100 3504 6163 E78

Club la PELLE 2, promenade Georges POMPIDOU 13008 MARSEILLE

Tel : 04 91 71 70 63

Email : voile@lapelle-marseille.com site : www.lapelle-marseille.com

- 3.3** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4** Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4 DROITS A PAYER : Les droits requis sont les suivants :
Avant le 3 JUIN 2018, cachet de la poste faisant foi :

150 €

Après le 3 JUIN 2018, cachet de la poste faisant foi :

200 €

Pour le diner du vendredi 29 une participation de 15 € par accompagnateur sera demandée

5 PROGRAMME

5.2 Confirmation d'inscription et jauge: mercredi 27 Juin 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h à 19h00

5.3 Jours de course :

Mercredi 27 juin : **15h00 :** 1^{er} signal d'avertissement pour course d'entraînement pour toutes les séries
 18h30 : Apéritif de bienvenue.

Jeudi 28 juin : **11h00 :** 1^{er} signal d'avertissement pour toutes les séries. (1 à 4 courses)

Vendredi 29 Juin : **11h00 :** 1^{er} signal d'avertissement pour toutes les séries. (1 à 4 courses)
 20h00 : Diner

Samedi 30 Juin : **11h 00 :** 1^{er} signal d'avertissement pour toutes les séries. (1 à 4 courses)

Dimanche 1^{er} Juillet : **11h00 :** 1^{er} signal d'avertissement pour toutes les séries. (1 à 4 courses)

Aucune procédure de départ ne pourra être lancée après l'heure fixée par avenant aux Instructions de Course le dernier jour.

Palmarès à partir de 17h00 ou dès que possible après les courses ;

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir du mercredi 27 juin et seront publiées sur le site du club : www.lapelle-marseille.com

7 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : type trapèze, banane, ou raid

8 SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9 CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

Club la Pelle 2, promenade Georges POMPIDOU 13008 MARSEILLE

Tel : 04 91 71 70 63

Email : voile@lapelle-marseille.com site : www.lapelle-marseille.com

12 courses maximum sont prévues

10 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11 PRIX

Des prix seront distribués aux 3 premiers bateaux masculin ou mixte de chaque catégorie, ainsi qu'aux 3 premiers équipages féminins :

12 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13 DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le coureur autorise automatiquement l'autorité organisatrice ; la FFVoile et les partenaires de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « GOLD Cup Catamarans », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le site du Stade Nautique du Roucas blanc sera accessible aux compétiteurs à partir du lundi 25 Juin sur les zones qui leur seront réservées. (Voir plan détaillé). Contacter les organisateurs pour avoir l'accès.

Les vestiaires de l'école de voile seront à leur disposition.

La participation à cette épreuve vous engage à une attitude éco-citoyenne responsable : Limitation des déchets et utilisation des poubelles mises à disposition, réduction de sa consommation d'eau lors du rinçage et respect de l'environnement

Possibilité de commander des paniers repas auprès du restaurateur en le contactant au :

04 91 71 70 61 au minimum 48h à l'avance.

- SANDWICH : 5.00 €
- 1 sandwich+1boisson+1barre : 8.50 €
- 1 sandwich + 1 boisson : 7.50 €

La liste des hébergements proche du club est publiée sur notre site www.lapelle-marseille.com

Rubrique « hébergement »

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Le CLUB LA PELLE
2, promenade Georges POMPIDOU
13008 MARSEILLE
voile@lapelle-marseille.com
Site: www.lapelle-marseille.com



Club la Pelle 2, promenade Georges POMPIDOU 13008 MARSEILLE

Tel : 04 91 71 70 63

Email : voile@lapelle-marseille.com site : www.lapelle-marseille.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp